

PROCÈS-VERBAL de la 9^e assemblée générale annuelle des membres de la **Caisse Desjardins de Beloeil–Mont-Saint-Hilaire**, tenue le 4 avril 2023 à 18 h 30, en mode virtuel, sous la présidence de M. Norman Handfield.

Intervenants

M. Luc Beaudoin, secrétaire du conseil d'administration et président du comité de mise en candidature

M. Michel Caron, directeur général

Mme Sylvie Caron, vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité coopération

M. Norman Handfield, président du conseil d'administration

Participation à l'assemblée en direct : 55 sessions

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

M. Norman Handfield, président, souhaite la bienvenue à tous à cette neuvième assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Beloeil–Mont-Saint-Hilaire tenue entièrement et exclusivement en mode virtuel.

Il présente les gens qui l'accompagnent à l'animation et il rappelle aux membres que, tel que précisé dans l'avis de convocation, ils pourront voter en direct sur certains sujets alors que pour l'adoption du partage des excédents annuels (ristournes) ainsi que pour l'élection des membres du conseil d'administration, une période de votation en différé aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant l'assemblée.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Présentation de la vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

M. Handfield poursuit en invitant M. Luc Beaudoin à émettre quelques précisions afin de faciliter le déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions entre tous. M. Beaudoin indique que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

M. Norman Handfield recommande de nommer Mme Cécile Faille et Mme Marie-Claude Hogue scrutatrices puisqu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé pour cette assemblée. Celles-ci s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats secrets, tant qu'ils ne seront pas officiellement annoncés.

Aucune question n'est soulevée.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré), que la recommandation de nommer Mme Cécile Faille et Mme Marie-Claude Hogue scrutatrices soit adoptée.

La recommandation est adoptée.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

M. Luc Beaudoin, secrétaire, fait la lecture de l'ordre du jour.

Paraphe
Président

Paraphe
Secrétaire

Assemblée générale annuelle
4 avril 2023

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3 Rapport financier
 - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Adoption d'une résolution spéciale
 - 5.1.1 Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation
 - 5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents (ristournes) (vote en différé)
 - 5.3 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.3.3 Présentation des personnes candidates
 - 5.3.4 Élection par acclamation
 - 5.3.5 Élection par votation (vote en différé)
 - 5.4 Précision sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Aucune question n'est soulevée.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré), d'adopter l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2022

Tel qu'indiqué dans l'avis de convocation publié le 13 mars dernier, le projet de procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle a été déposé à cette même date sur le site Internet de la Caisse afin de permettre à tous d'en prendre connaissance. Le secrétaire n'en fait donc pas la lecture ni le résumé.

Aucune question n'est soulevée.

Paraphe
Président

Paraphe
Secrétaire

Assemblée générale annuelle
4 avril 2023

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré), que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Beloeil–Mont-Saint-Hilaire tenue le 5 avril 2022 soit approuvé.

La proposition est adoptée.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

M. Norman Handfield présente tous les membres du conseil d'administration puis informe l'assemblée des principales réalisations de la dernière année et des orientations que la Caisse s'est fixée.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

M. Luc Beaudoin, également président du comité gouvernance et éthique, présente le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour l'année terminée le 31 décembre 2022. À la Caisse Desjardins de Beloeil–Mont-Saint-Hilaire :

- ✓ Il n'y a aucune situation de conflit d'intérêts
- ✓ Il n'y a aucune dérogation quant à la conformité des dépôts et prêts accordés aux personnes intéressées
- ✓ Il n'y a aucun contrat conclu pour des fournitures de biens ou de services accordé par la Caisse à des personnes visées par le code

3.3 Rapport financier

M. Norman Handfield invite l'assemblée à écouter une courte capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins puis, il cède la parole à M. Michel Caron, directeur général, pour la présentation des excellents résultats de la Caisse de la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022.

M. Caron invite à son tour l'assemblée à regarder une capsule vidéo préparée à cet effet. Puis, il poursuit en remerciant les employés qui travaillent chaque jour au bénéfice des membres et clients, les administrateurs pour leur support tout au long de l'année et les membres pour leur confiance envers notre caisse.

Les excédents d'opérations se sont élevés à 36,8 M\$, ce qui représente une croissance de 10 %, donc une excellente année. L'année 2022 a été particulièrement difficile quant aux perspectives économiques, l'inflation, la hausse du prix des maisons mais également la hausse des taux hypothécaires sans compter le contexte géopolitique. La croissance des actifs de 5,6 %, soit 116 M\$, vient essentiellement des prêts (75 % au niveau des prêts hypothécaires aux particuliers et 25 % au niveau de la croissance des entreprises).

Aucune question n'est soulevée.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

M. Norman Handfield invite Mme Sylvie Caron, présidente du comité coopération, à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et autres engagements dans le milieu.

On procède à la diffusion d'une courte capsule vidéo qui fait état des sommes totales qui ont été investies pour soutenir des projets et initiatives du milieu.

Afin de toujours mieux comprendre les enjeux socioéconomiques et connaître les priorités d'investissement des membres et des organismes représentatifs de la région, Mme Caron mentionne que la Caisse a tenu une Grande Consultation au cours de l'année 2022 qui lui a permis d'actualiser sa politique d'investissement

pour qu'elle demeure en cohérence avec les nouvelles priorités et attentes et les réalités d'aujourd'hui. La Caisse a par la suite lancé sa 2^e édition de l'appel de projets La Communauté Desjardins en action qui représente un montant de 75 000 \$ à répartir entre 3 projets répondant à une ou une combinaison des trois priorités déterminées par la Grande Consultation. Les membres sont d'ailleurs invités à aller voter sur la plateforme AccèsD, entre le 10 et le 14 avril 2023.

En 2022, la Caisse a remis un montant de 381 000 \$ via le FADM et 61 348 \$ en dons et commandites.

Les dons et commandites ont été répartis ainsi :

- Éducation : 6 890 \$
- Santé et saines habitudes de vie : 19 980 \$
- Culture : 2 791 \$
- Développement économique : 14 847 \$
- Engagement social et humanitaire : 16 840 \$

Le solde du Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est de 670 000 \$.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Norman Handfield invite l'assemblée à faire parvenir toute question via la boîte de dialogue.

Aucune question n'est soulevée.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Adoption d'une résolution spéciale

5.1.1 Adoption des modifications au règlement intérieur de la Caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation

Le conseil d'administration recommande d'abroger et d'abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration, notamment afin de faciliter les élections en favorisant l'approche du profil collectif.

Il est proposé d'adopter la présente résolution spéciale afin que :

1. La modification suivante soit apportée au Règlement intérieur de la caisse (RIC) :

Modifier l'Annexe « A » de façon à abroger et abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration.

Et que la présente résolution entre en vigueur à la clôture de l'assemblée générale annuelle du 4 avril 2023.

2. Dans le cas où la modification à l'Annexe « A » est adoptée :

Remplacer le règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs actuel de la Caisse par le suivant, afin de tenir compte de l'abolition des groupes dans le cycle de rotation :

Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse

Le conseil d'administration est composé de quatorze (14) administrateurs. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois (3) ans.

Afin de permettre la rotation faisant en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs au conseil d'administration soit remplacé chaque année, la rotation des administrateurs de la Caisse se fera selon le cycle suivant :

	31/12/2023 (AGA 2024)	31/12/2024 (AGA 2025)	31/12/2025 (AGA 2026)
Nombre d'administrateurs sortants	4	5	5

Le premier cycle débute au 1^{er} janvier de l'année financière 2024 et un autre lui succède à tous les trois (3) ans.

Le présent règlement a pour effet d'abroger toute règle ou tout règlement antérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse et entrera en vigueur à la clôture de l'assemblée générale annuelle du 4 avril 2023.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré), que la résolution spéciale soit adoptée.

La proposition est adoptée.

5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

On procède à la diffusion d'une capsule vidéo qui présente cet élément distinctif de notre coopérative.

Le président mentionne que le rapport annuel 2022 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans le scénario pour lequel les membres seront appelés à voter en différé. Il précise que toute la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton *Documents* sous la fenêtre vidéo, sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse et que le scénario recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux et est totalement conforme aux encadrements applicables.

M. Handfield ajoute que les excédents de la Caisse se chiffrent à 9 320 000 \$, puis il invite M. Michel Caron à présenter la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir.

Le directeur général commente la proposition sur le partage des excédents annuels ci-dessous :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	9 320 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	280 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	22 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	69 784 k\$
	Affectation au FADM	(486) k\$
	Affectation à la RRE	(17 262) k\$
	Affectation à la réserve générale	(52 036) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 3 623 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

[FADM]
Fonds d'aide au développement du milieu

[RRE]
Réserve pour ristournes éventuelles

Il s'agit d'une proposition de versement de 4 081 500 \$, soit 485 758 \$ au FADM et 3 595 742 \$ en ristournes aux membres.

Voici le détail de la proposition des ristournes aux membres :

Proposition sur la répartition des excédents annuels			
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			503 k\$
Épargne et placements		0,58 \$	437 k\$
Fonds			160 k\$
Prêts et marges de crédit			1 159 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		415 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		259 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		563 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		100 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			3 596 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Aucune question n'est soulevée.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré), que la proposition sur le partage des excédents annuels soit soumise au vote en différé.

5.3 Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

M. Norman Handfield indique qu'il agira comme président d'élection et que M. Luc Beaudoin agira comme secrétaire d'élection tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse.

5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature

M. Norman Handfield invite M. Luc Beaudoin à présenter le rapport du comité de mise en candidature.

L'appel de candidatures a été diffusé pour une période minimale de 20 jours à partir du 18 janvier 2023. Pour les cinq (5) postes à pourvoir, la Caisse a reçu sept (7) candidatures éligibles, mais un candidat s'est désisté par la suite.

Des cinq (5) postes, trois (3) sont dédiés au groupe universel de la province de Québec et deux (2) au groupe T : Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Les compétences recherchées sont :

- La gestion financière
- La comptabilité
- Le droit
- La communication
- Le développement durable

Pour atteindre la représentativité, voici les critères de genre et de groupes d'âge souhaités :

- 3 femmes
- 2 hommes

- 2 personnes de 18 à 34 ans
- 2 personnes de 35 à 49 ans
- 1 personne de 65 ans et plus

Candidatures éligibles reçues au groupe universel pour la province de Québec :

- M. Daniel Blouin
- Mme Martine Flipot
- M. Michel Gagné
- Mme Véronique Luciani
- Mme Christine Richer

Candidature reçue au groupe T :

- Mme Gisèle Mondou-Collette

5.3.3 Présentation des personnes candidates

Afin de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, M. Norman Handfield invite, par ordre alphabétique de nom de famille, les six personnes candidates à se présenter à l'assemblée. Il est à noter que cette portion de l'assemblée sera disponible en réécoute sur le site Internet de la Caisse et qu'un document de présentation est également disponible au même endroit afin de permettre aux membres de faire un choix éclairé.

5.3.4 Élection par acclamation

Le président d'élection mentionne que puisqu'une seule candidature a été reçue pour le groupe T alors que deux postes sont à combler, Mme Gisèle Mondou-Collette est dès maintenant élue à titre de membre du conseil d'administration pour un mandat de 3 ans, puis il la félicite.

5.3.5 Élection par votation (vote en différé)

M. Norman Handfield rappelle à ce moment que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé pour le groupe universel de la province de Québec puisque le nombre de candidatures reçues est supérieur au nombre de postes à pourvoir pour ce groupe. Le ou la 4^e candidat(e) qui recevra le nombre le plus élevé de votes sera conséquemment élu(e) par acclamation dans le groupe T, pour le poste qui est présentement encore vacant.

5.4 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

M. Norman Handfield indique aux membres qu'ils seront appelés à voter sur le partage des excédents annuels (ristournes) et l'élection des membres du conseil d'administration. Il rappelle que seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter. La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse et toute la documentation de référence est déjà disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

Il y a aussi la possibilité d'utiliser la borne de votation, pour les quatre prochains jours, au siège social de la Caisse et au centre de services Mont-Saint-Hilaire qui permet de recueillir le vote des membres qui n'ont pas AccèsD.

La période de votation sera ouverte dès la fin de l'assemblée et ce, jusqu'au 8 avril à 23 h 59.

M. Norman Handfield mentionne que les résultats de vote demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement, soit de 24 à 48 heures après la période de votation. Ces résultats seront alors publiés sur le site Internet de la Caisse et ils seront disponibles auprès de la Caisse, ce qui mettra officiellement fin à cette assemblée générale annuelle.

Bien que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle les membres sont invités à voter soit la plus avantageuse, si jamais il y a un vote négatif, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin qu'une nouvelle proposition soit soumise pour une nouvelle période de votation.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Au nom de tous ses collègues, M. Norman Handfield remercie toutes les personnes présentes à cette assemblée générale annuelle pour leur implication ainsi que pour leur confiance envers les membres du conseil d'administration et envers toute l'équipe de la Caisse de Beloeil–Mont-Saint-Hilaire. Il félicite Mme Gisèle Mondou-Collette nouvellement réélue et souhaite bonne chance à ceux et celles qui sont en élection par votation en différé à compter de maintenant.

Il remercie les personnes qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée ainsi que tous les membres du conseil d'administration et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

Fin de l'enregistrement en direct à 20 h 01.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, voici les résultats obtenus :

Total de sessions : 105

Proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

96,88 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Élection des administrateurs

Au groupe universel pour la province de Québec sont élu(e)s au poste d'administrateur(trice) pour un mandat de 3 ans, par ordre alphabétique de nom de famille, M. Daniel Blouin, Mme Véronique Luciani et Mme Christine Richer.

Au groupe T, conformément à l'article 6.17 du Règlement intérieur de la Caisse, est élu au poste d'administrateur pour un mandat de 3 ans, M. Michel Gagné.

L'ordre du jour étant épuisé et les résultats ayant été publiés sur le site Internet et étant disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 12 avril 2023 à 11 h 22.

Norman Handfield
PRÉSIDENT

Luc Beaudoin
SECRÉTAIRE

Paraphe
Président

Paraphe
Secrétaire

Assemblée générale annuelle
4 avril 2023